

Envoyé en préfecture le 15/05/2024

Reçu en préfecture le 15/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-217400704-20240514-D2024_48-DE



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2024 - 48

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	21
Conseillers votants :	21

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 07 mai 2024

**OBJET : DEPLOIEMENT DE LA
COLLECTE DES ORDURES
MÉNAGÈRES EN APPORT
VOLONTAIRE – CONVENTION DE
MISE A DISPOSITION DE
TERRAINS A TITRE GRATUIT
POUR L'IMPLANTATION ET
L'USAGE DES CONTENEURS
AÉRIENS, SEMI-ENTERRÉS ET
ENTERRÉS**

Madame le maire rappelle au conseil municipal que Thonon agglomération regroupe 25 communes qui ont délégué la compétence de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Madame le maire expose le contenu des conventions de mise à disposition de terrain(s), ainsi que les modalités de financement et d'exploitation présidant à l'implantation des conteneurs aériens, semi-enterrés et enterrés, dans le cadre du déploiement de l'apport volontaire des ordures ménagères.

Thonon agglomération assure :

- la collecte
- le nettoyage complet des conteneurs comprenant le curage de la cuve béton, le lavage de la cuve mobile et de la partie visible des conteneurs (graffitis, affiches, ...)
- la maintenance des conteneurs afin de les maintenir en parfait état de fonctionnement
- le remplacement des équipements en cas d'acte volontaire de vandalisme.

La commune intervient pour :

- les travaux de déneigement sur les sites publics et privés « ouverts »

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mai, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
de PROYART A. BAARSCH C. MORAND F.
ZANNI F. ARNOUX. R. FICHARD B.
STUBERT B. CHANTELOT C. PLEYNET
J.P. DENERVAUD M. BILLARD G.
CHEVRON F. DIANA C. RACINE
FREIXENET M. CORNU C. MATTERA A.
CHAMPEAU S. CHANTELOT L.**

**EXCUSÉS : QUERNEC-GARIN C.
GEROUDET A.**

Est élu secrétaire de la séance : TRONCHON J.

Envoyé en préfecture le 15/05/2024

Reçu en préfecture le 15/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID : 074-217400704-20240514-D2024_18-DE



- prendre toutes les mesures nécessaires afin de faciliter l'accès des usagers et services de collectes
- entretenir tous les abords périphériques du point de collecte public et privé « ouvert » si celui-ci sera rétrocedé.

Les coûts de génie civil sont à la charge financière de Thonon agglomération, de même que le financement et la pose des conteneurs.

Les présentes conventions sont conclues pour une durée de 10 ans à compter de sa signature et seront renouvelées par reconduction tacite.

Madame le maire sollicite l'autorisation du conseil municipal à signer ces conventions.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,

Vu l'avis du bureau de la communauté d'agglomération « Thonon agglomération » réuni le 22 mai 2018,

Vu l'avis de la conférence intercommunale des maires de Thonon agglomération » réunie le 12 décembre 2023,

Vu la délibération du conseil communautaire de « Thonon agglomération » CC2024.00141 en date du 30 avril 2024

Considérant l'intérêt de déployer une collecte des ordures ménagères en apport volontaire afin de maîtriser les coûts et atteindre les objectifs de réduction et de valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Considérant qu'il est nécessaire de fixer le cadre d'intervention des communes, de l'agglomération et des propriétaires fonciers pour la mise à disposition de terrain(s), le financement et l'exploitation ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes des conventions qui lui sont présentées ;

CHARGE Madame le maire de signer lesdites conventions

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Jérôme TRONCHON

Le maire
Pascale MORIAUD

